



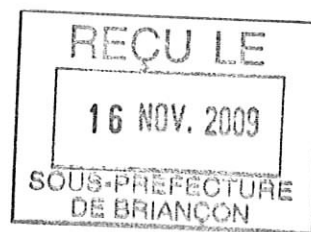
Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 novembre 2009

Le 10 novembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 novembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37  
Présents : 35 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)  
36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)  
Nombre de pouvoir : 1 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)  
Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)  
37 (à partir de la délibération 2009-136)



M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

### ETAIENT PRESENTS :

**Commune de Briançon** : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – Mme Renée PETELET (*représentant M. Alain NICOLOSO*) – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Marie-Hélène PONSART*) – M. Alain PROREL (*représentant M. Maurice DUFOUR*) – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (*à partir de la délibération n° 2009-114*) – M. Philippe SEZANNE.

**Commune de Cervières** : M. Raymond COLOMB (*représentant M. Thierry DUCURTIL*) - M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave** : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes** : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains** : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – M. Edmond CADET (*représentant Mme Béatrice KOEKKOEK*)

**Commune de Montgenèvre** : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

**Commune de Néevache** : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André** : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

**Commune de Saint Chaffrey** : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés** : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène** : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (*représentant Mme Nicole MATHONNET*).

**Commune de Villard Saint Pancrace** : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

**AVAIT DONNE POUVOIR** : Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE (*jusqu'à la délibération n° 2009-113*)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

## **DELIBÉRATION N° 2009-133 DU 10 NOV 2009**



Rapporteur : M. René SIESTRUNCK

**OBJET :** OGS : Avenants n°1, n°2 et n°3 des travaux des Parkings Pont des Amoureux et Piscine (marché n° 2008/CCB/OGS/PDAPISCO2)

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant mise en œuvre de l'Opération Grand Site dans la Vallée de la Clarée et la Vallée Etroite,
  - Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2003 décidant, au titre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site, du principe de la maîtrise d'ouvrage des opérations retenues à l'issue des études de définition,
  - Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2004 approuvant le principe de lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le traitement fonctionnel et paysager des parkings de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Etroite.
  - Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1 mars 2005 portant désignation du bureau d'études COPLAN ENVIRONNEMENT CONSEILS (CEC) en qualité de Maître d'œuvre de cette opération,
  - Vu** les délibérations du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2007, approuvant les projets, les plans de financement prévisionnels ainsi que les concours sollicités pour la réalisation des travaux des parkings du Pont des Amoureux sur la Commune de Val-des-Prés et de la Piscine sur la commune de Montgenèvre, et autorisant le Président à procéder aux demandes d'autorisations en matière d'Urbanisme et à signer tous les actes administratifs,
  - Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2007 approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises et autorisant le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux,
  - Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2008-043 en date du 19 septembre 2008 approuvant entre autres les modifications du DCE (suppression de l'aire de vidange camping-cars),
  - Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2009-011 en date du 20 février 2009 portant désignation du titulaire du marché pour la réalisation des travaux des parkings du Pont des Amoureux et de la Piscine,
- Considérant** du fait de sujétions techniques imprévues, de la suppression de certains travaux ou encore du besoin de réalisation de travaux complémentaires, la nécessité d'établir sous forme d'avenants au marché de travaux (marché n°2008/CCB/OGS/PDAPISCO2), les modifications contractuelles engendrées notamment au niveau du coût total des travaux,
- Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 1<sup>er</sup> septembre 2009,
  - Vu** le Code des Marchés Publics 2006,
  - Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,
  - Vu** le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

## DÉLIBÈRE

- Approuve la rémunération des travaux tels que présentée dans les avenants n°1, n°2 et n°3 annexés à la présente,
- Autorise le Président ou son représentant à signer les avenants précités au marché de travaux des parkings du Pont des Amoureux et de la Piscine.

Pour extrait conforme  
Le Président,

Alain FARDELET



Date dépôt S.P. : 13 NOV. 2009

Date affichage : 17 NOV. 2009